

Aides aux entreprises de la Branche

MARDI
19 mai 2020

Aides aux entreprises et aux salariés de la Branche

Afin d'aider ses cotisants à faire face aux difficultés rencontrées en raison de l'épidémie de covid-19, KLESIA Prévoyance annonce une exonération des cotisations du régime Frais de santé pour le 2ème trimestre 2020. En l'absence de cotisations, KLESIA prendra à sa charge les coûts de gestion et de structure.

En revanche, les cotisations du régime de Prévoyance restent exigibles, sachant que pour les entreprises ayant recours au chômage partiel, elles sont calculées sur la base de l'indemnité perçue par les salariés.

D'autre part, la caisse AGIRC-ARRCO a mis en place un fonds d'aide exceptionnel d'urgence à destination des salariés (y compris les dirigeants salariés) du privé en difficulté du fait de la crise sanitaire, avec le versement d'une aide maximale de 1500 € :

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/covid-19-laagirc-arrco-met-en-place-une-aide-exceptionnelle-dediee-aux-salaries/>

Très cordialement,

Le Secrétariat



[En savoir plus](#)



PRODAF - Syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial
17, rue Janssen - 75019 PARIS - Tél. : 01 40 40 25 03 / Fax : 01 40 40 25 06

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès par courrier électronique à l'adresse suivante :

